



Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public de Gestion des Déchets

2022

*Suivant le code général des
collectivités territoriales (articles
D2224-1 et suivants), modifié par le
décret n°2015-1827, des collectivités
en charge du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés*

Préambule

Conformément aux dispositions des *articles D2224-1 et suivants* du Code Général de Collectivités Territoriales, le présent rapport sur le prix et la qualité du service est produit pour les activités du Service Public de prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

Ce service public, assuré par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, est chargé de la mise en œuvre de la compétence statutaire obligatoire « *Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés* ».

1. Territoire d'exercice de la compétence gestion des déchets

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est née le 1er janvier 2014 suite à la loi de réforme des collectivités territoriales.

Le nouvel espace intercommunal regroupe l'ancienne Communauté de Communes Aubusson-Felletin créée en décembre 2000 et l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Gentioux créée en décembre 1992, ainsi que les communes de Croze, Gioux et Saint Sulpice les Champs.

Le siège social est fixé sur la commune d'Aubusson à l'adresse suivante : 34 bis rue Jules Sandeau BP40 23200 AUBUSSON

La Communauté de commune Creuse Grand Sud au titre de ses compétences obligatoires est en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages et assimilés.

Le territoire desservi est donc le suivant :

Alleyrat	Néoux	Saint-Pardoux-le-Neuf
Aubusson	La Nouaille	Saint-Quentin-la-Chabanne
Blessac	Saint-Alpinien	Saint-Yrieix-la-Montagne
Croze	Saint-Amand	Sainte-Feyre-la-Montagne
Faux-la-Montagne	Saint-Avit-de-Tardes	Saint-Sulpice-les-Champs
Felletin	Saint-Frion	Vallière
Gentioux-Pigerolles	Saint-Maixant	La Villedieu
Gioux	Saint-Marc-à-Frongier	La Villetelle
Moutier-Rozeille	Saint-Marc-à-Loubaud	

Au total, la Communauté de communes regroupe **12 293 habitants** (réf. « pop totale » Insee 2022) pour **26 communes**. A noter que la référence INSEE de la « population municipale » est largement inférieure et établie à hauteur de **11 794 habitants**.

2. Organisation du service public de gestion des déchets

2.1 Collecte des déchets

Le service assure une partie des opérations de collecte des déchets en régie :

- Collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de l'intercommunalité
- Collecte des déchets recyclables sur le territoire de l'intercommunalité
- Collecte des cartons des commerçants pour partie à Aubusson, Felletin, Vallière et Saint-Sulpice-Les-Champs. Le reste des cartons usagés sont collectés en mélange des déchets recyclables ou apportés en déchetterie

Les déchets sont également recueillis et orientés vers les filières appropriées au sein des deux déchetteries du Thym (Moutier-Rozeille) et des Alluchats (Faux-la-Montagne) dont la gestion « haut de quai » est aussi assurée en régie.

Les autres opérations de collectes sont assurées par des prestataires privés :

- Collecte en Points d'Apport pour le verre à recycler par l'entreprise MINERIS et collecte des déchets recyclables sur la commune d'Aubusson par l'entreprise SUEZ
- Collecte communale des encombrants par l'association Court-circuit
- Collecte complémentaire des papiers et cartons par l'IME de Felletin dans le cadre d'un atelier « papiers-cartons »

2.2 Transport des déchets

Le transport des déchets fait l'objet d'un ensemble de prestations pour leur transfert vers les filières de traitement spécifique à chaque flux collecté. Pour certaines filières spécifiques, les repreneurs assurent eux-mêmes leur enlèvement. Les principaux flux transportés sont :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les déchets recyclables
- Le verre à recycler
- Les déchets issus des collectes en déchetteries

2.3 Traitement des déchets

La Communauté de communes n'assure pas le traitement de déchets. Par le biais d'un ensemble de contractualisations (prestations, contrats de reprise, conventions, partenariats, etc.) les différents flux de déchets sont orientés et traités dans le cadre d'un ensemble de filières adaptées. Les deux principaux flux (OMR et RS) sont traités en 2022 à la Centrale Energie de Limoges Métropole (OMR) et au centre de tri de Beaune les Mines (recyclables).

2.4 Activités complémentaires conduite au sein du service

Le personnel du service de gestion des déchets effectue également un ensemble de missions complémentaires et nécessaire à la vie du service :

- Le nettoyage des abords des Points d'Apport Volontaire

- La mise en place, la maintenance ou le changement des conteneurs et toutes les opérations de pré collecte
- L'entretien, nettoyage et maintenance de l'ensemble des équipements et des sites
- La gestion administrative et financière du service, la gestion des ressources humaines et matérielles, les relations avec les partenaires (*suivis des marchés et des contrats, conventionnements, planification et exécution budgétaire, plannings, etc.*)
- Le suivi post-exploitation des anciennes décharges d'ordures ménagères d'Aubusson, de Felletin et de Faux-la-Montagne
- Et depuis octobre 2022, une mission de prévention et de sensibilisation à la gestion de déchets

3. Moyens matériels et humains dédiés au service de gestion des déchets

3.1 Moyens Humains

Le Service Public de Gestion des Déchets est désormais intégré à la Direction de l'environnement pour une plus grande cohérence dans la politique environnementale conduite par la collectivité.

Une équipe **16 Équivalents Temps Plein (ETP)** assurent le fonctionnement de la régie, auxquels viennent s'ajouter des personnels contractuels pour des renforts temporaire. En outre, une mutualisation de personnels est opérée avec l'équipe du service voirie pour faire face à des fréquents besoins ponctuels, celle-ci représente environ 1 ETP sur l'année.

3.2 Moyens matériels

Concernant les locaux, la direction du service est conduite depuis la Direction de l'environnement (désormais installée à Felletin), la gestion administrative est assurée au siège de la collectivité à Aubusson par l'équipe des services « supports ». Enfin, les équipes techniques sont basées aux ateliers intercommunaux, situés avenue d'Auvergne à Aubusson. Les déchetteries du Thym et des Alluchats disposent également d'un petit espace de travail pour les agents.

Le service est équipé d'un ensemble de matériels roulants :

- 4 camions bennes dits BOM (benne ordures ménagères)
- 1 fourgon
- 1 fourgonnette
- 1 chariot élévateur (location pour la déchetterie du thym)

En outre, il utilise aussi d'autres moyens mutualisés par l'ensemble des services de la collectivité (véhicules, camion grue, petits matériels techniques, etc.)

Les locaux et les matériels roulants sont vétustes, parfois peu adaptés, et devront être renouvelés. Une réflexion de moyen terme devra être engagée pour le renouvellement des équipements du service.

4. Faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 est marquée par un changement important lié à une réorganisation des services au sein de la collectivité et de l'intégration du Service Public de Gestion des Déchets au sein de la Direction de l'environnement.

D'une part, cette nouvelle organisation et le recrutement d'un chargé de prévention a permis d'engager une refonte du pilotage du service et un meilleur suivi.

D'autre part, des décisions particulièrement importantes ont été prises au cours de l'année :

- La perspective d'adhésion à EVOLIS 23 pour le transfert du volet traitement de la compétence, à échéance 2024
- Le renouvellement des principaux marchés publics avec la réécriture des cahiers des charges
- La recherche d'un exutoire pour le traitement du flux OMR pour l'année 2023

4.1 Réunion de la commission « déchets » et dossiers traités

La commission déchets s'est réunie **le 29 mars 2022** à Croze pour évoquer les sujets suivants :

- ✓ Une présentation en visio conférence des chiffres de la matrice des coûts 2021
- ✓ Un point sur la situation des déchets OMR au niveau de la Creuse
- ✓ Le planning organisationnel de l'extension des consignes de tri (ECT) sur Creuse Grand Sud
- ✓ Un temps d'échange ouvert

La commission déchets s'est réunie une seconde fois **le 21 novembre 2022** à Croze pour évoquer les sujets suivants :

- ✓ Un point sur la vie du service avec :
 - *Les données 2021 valorisées et un rappel des principaux processus (contrats et marchés en cours, filières de reprises, flux collectés, etc.)*
 - *Le lancement de l'extension des consignes de tri*
 - *Le projet d'organisation pour l'année à venir*
- ✓ Le point sur le transfert de la compétence à EVOLIS 23 et le projet d'étude groupée d'optimisation des services
- ✓ Un Point sur le dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'amélioration du tri des déchets à la source (mise en œuvre 2023)
- ✓ Enfin, une présentation de l'association Court-Circuit faisant suite à leur demande de participation à la commission

4.2 Délibérations prises en 2022 et relatives au service

Une quinzaine de délibérations ont été prises en 2022 pour le service (2 délibérations en 2021) illustrant l'importance et le nombre de décisions qui ont dû être actées au cours de ces 12 mois.

- **N°2022-007B** DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 POUR LES BACS DE COLLECTE
- **N°2022-013** ETUDE POUR UNE MUTUALISATION ET HARMONISATION GEOGRAPHIQUE DU SERVICE DES DECHETS
- **N°2022-022** CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LAVAGE DES BACS
- **N°2022-023** EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI APPEL A PROJET
- **N°2022-041** VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
- **N°2022-072** TRAITEMENT DES DECHETS – PRISE DE POSITION POUR L'AVENIR
- **N°2022-118** DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 POUR LES BACS DE COLLECTE
- **N°2022-127** ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES RECYCLABLES SECS POUR L'ANNEE 2023
- **N°2022-128** OPERATION DE REFECTION DE LA RAMPE D'ACCES DE LA DECHETTERIE DES ALLUCHATS – CHOIX DU PRESTATAIRE
- **N°2022-129** COOPERATION EN MATIERE DE TRAITEMENT ET PREVENTION DES DECHETS EN CREUSE : CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UN EMPLOI DEDIE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE, CREUSE GRAND SUD, CREUSE SUD-OUEST, MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE, LE SICTOM DE CHENERAILLE ET EVOLIS 23
- **N°2022-130** PROJET DE CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD AU CENTRE D'INCINERATION VERNEA-VALTOM POUR L'ANNEE 2023
- **N°2022-131** PROJET DE CONVENTION POUR LE TRI DES DECHETS RECYCLABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CREUSE GRAND SUD AU CENTRE DE RECYCLAGE DE LIMOGES METROPOLE POUR L'ANNEE 2023
- **N°2022-159** PROJET DE CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CREUSE GRAND SUD A LA CENTRALE ENERGIE DE LIMOGES METROPOLE POUR L'ANNEE 2023
- **N°2022-157** ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA GESTION DU VERRE A RECYCLER ET DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETTERIES POUR L'ANNEE 2023
- **N°2022-160** TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRAITEMENT A EVOLIS 23 : MANDAT PREALABLE AU PROTOCOLE D'ACCORD

4.3 Organisation des équipes en 2022

Le planning des équipes est organisé de façon hebdomadaire tant pour les équipes de collecte, de maintenance et des déchetteries. Trois équipages (1 chauffeur et deux ripeurs) assurent les tournées de collecte des OMR et des déchets recyclables, un agent assure la collecte des cartons, un agent assure les opérations courantes de maintenance. Les gardiens de déchetteries assurent la gestion des sites, le gardiennage aux horaires d'ouverture et les chargements au quai de transfert du Thym. Les horaires de ces agents sont adaptés aux besoins du service et susceptibles d'évoluer au cours de l'année (saison, aléas techniques, événements, autres besoins spécifiques, etc.). La direction, les missions de prévention et de coordination sont conduites en horaires courants.

En 2022 l'équipe est constituée comme suit :

- 1 Directeur
- 1 Chef d'équipe pour la gestion des équipes de collecte et l'organisation des tournées, lui-même agent de collecte (chauffeur)
- 1 Chef d'équipe et responsable des déchetteries, lui-même gardien de déchetterie
- 1 Chargé de Prévention
- 12 agents de collecte (chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchetteries)
- 3 agents techniques « supports » mobilisés partiellement pour le service (coordination techniques et suivi véhicules, soutien à la gestion des équipements, communication)
- 6 agents de remplacement ont également été mobilisés en 2022

De plus, l'équipe du service voirie apporte un soutien régulier à l'équipe de collecte en fournissant l'équivalent d'un ETP par an pour des remplacements et renforts ponctuels. Et, compte-tenu de l'envergure des activités tant en termes de ressources humaines que de mobilisation des moyens techniques et financiers, les services support de la collectivité sont très largement mobilisés.

5. Organisation technique et indicateurs 2022 du service gestion des déchets

5.1 Collecte des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les déchets recyclables sont collectées en régie dans des bacs de regroupement disposés de façon cohérente dans les quartiers, bourgs et villages des 26 communes. Les points de collecte font l'objet d'un suivi et d'une adaptation en cours, liés notamment à l'acquisition régulière de nouveaux conteneurs, aux évolutions des volumes des déchets recyclables et aux modifications des tournées. Jusqu'en fin d'année 2022, la commune d'Aubusson disposait en outre, pour la collecte des déchets recyclables de Points d'Apport Volontaire.

La communauté de communes dispose d'un parc d'environ 2 100 conteneurs.

La fréquence de collecte est établie suivant 24 tournées réparties sur 6 zones géographiques différenciées.

Le planning est adapté de façon hebdomadaire au regard des conditions météorologiques (neige, verglas, canicule, etc.), des événements (marchés, foires, braderies, etc.) et des imprévus (pannes, gestion des moyens humains, etc.).

Les 24 tournées sont réparties sur deux semaines avec une fréquence de passage adaptée aux besoins.

Trois tournées sont réalisées chaque jour avec un départ des équipes à 5 h 30 (voire 5 h). La collecte des cartons des commerçants est quant à elle quotidienne suivant aussi des tournées adaptées. Les équipes sont aussi

mobilisées pour assurer des missions d'entretien et de maintenance des équipements (lavage de conteneurs, réparation, remobilisation, nettoyage des BOM, etc.).

Le planning des tournées et des missions est le suivant, il s'adapte néanmoins régulièrement aux aléas du service, des contraintes et de besoins. Il fait l'objet de régulières optimisations.

EQUIPE 1 DT-630-KM	Semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		C5 OM + LAVAGE 8 H (5h30/13h30)	C9 OM 8 H néoux/Moutier (5h30/13h30)	RS Felletin St Frion 7H (5h30/12h30)	Valliere RS 8H (5h30/13h30)	Felletin 4 H (5h30/9h30)
	Semaine paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		RS MOUTIER + LAVAGE 8 H (5h30/13h30)	St sulpice OM 8 H (5h30/13h30)	RS Felletin St Quentin 7 H (5h30/12h30)	St Sulpice + bourg RS 8 H (5h30/13h30)	Entretien 4 H (5h30/9h30)
EQUIPE 2 CW-579-VE	Semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		Ville Aubusson OM	FELLETIN C8 OM	Aubusson /Valliere 1 OM	Ville 2 Aubusson RS + Lavage	Ville Aubusson OM
	Semaine paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		Ville Aubusson OM	FELLETIN C7 OM	Aubusson / Valliere 2 OM	Ville 2 Aubusson RS + Lavage	Ville Aubusson OM
EQUIPE 3 DR-098-EH	Semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		St Marc à Ld, La Nouaille, St Yrieix OM	Ville 1 Aubusson RS + Lavage	Croze, Gioux BI	C1 OM (St Alpinien /La Villetelle /Neoux)	Faux, La Villedieu BI
	Semaine paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		St Marc à Ld, La Nouaille, St Yrieix RS	Ville 1 Aubusson RS + Lavage	Gentioux-Pigerolles + Villages BI	C1 RS (St Alpinien /La Villetelle /Neoux)	Felletin OM + Faux la Montagne BI

Planning hebdomadaire des tournées (au 01/09/2023)

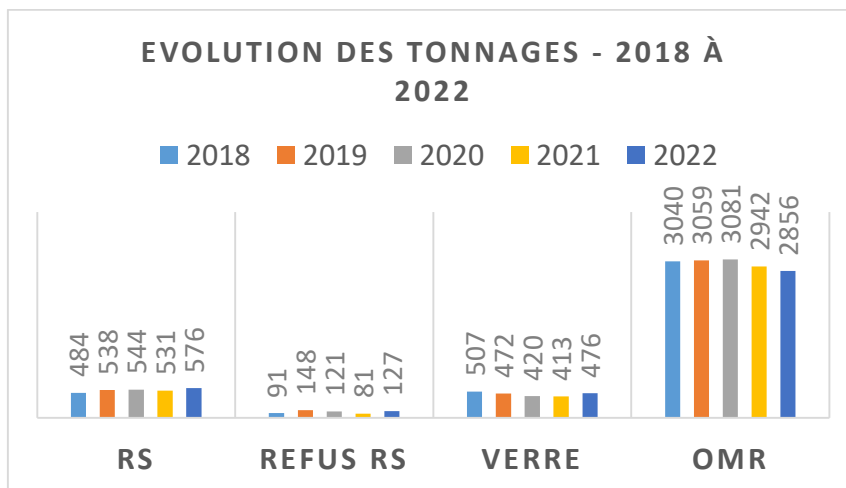
Les différentes Points d'Apport Volontaire équipés de colonnes spécifiques permettent le dépôt du verre à recycler et textiles usagés (13 conteneurs). La collecte des Points d'Apport Volontaire est assurée dans le cadre d'une prestation (MINERIS pour le verre et SUEZ pour les recyclables à Aubusson jusqu'en fin d'année 2022) et d'une convention avec l'association les Petites Mains pour les textiles.

Les cartons des commerçants d'Aubusson et Felletin sont collectés en régie par la Communauté de communes et par l'IME de Felletin dans le cadre d'une convention de partenariat. Les collectes sont apportées en déchetterie pour être valorisées dans la filière appropriée. L'IME dispose également d'une benne de collecte papiers (2 évacuations par an environ) et d'un conteneur cartons (4 évacuations par an environ).

Récapitulatif des tonnages collectés en 2022

- Ordures Ménagères Résiduelles : **2 856 t** (- 86 t / 2021)
- Recyclables Secs (sacs jaunes) : **492 t** (+ 73 t / 2021)
- Recyclables Secs (Points d'Apport Volontaire) : **84 t** (- 28 t / 2021)
- Verre : **476 t** (+ 63 t / 2021)
- Refus de tri : **127 t** (+ 46 t / 2021)

Les tendances générales sont globalement positives et confirmées par l'analyses des premières données 2023. Cependant une augmentation de la part des refus de tri, réorientés vers l'incinérateur de Limoges, est constatée. Elle est liée à la hausse des volumes des déchets recyclables collectés mais qui nécessitent une amélioration du geste de tri.



Collecte de verre

Le verre est collecté dans les colonnes adaptées des Points d'Apport Volontaire et dans le cadre d'une prestation avec la société MINERIS. Les données des collectes 2022 montrent une progression positive indiquant une amélioration du tri faisant suite à plusieurs années de dégradation. Le détail des données de collecte est le suivant :

Communes	Levées	Tonnages
Alleyrat	12	3,992
Aubusson	303	124,492
Blessac	38	16,45
Croze	24	7,451
Faux-La-Montagne	68	27,238
Felletin	136	65,384
Gentioux-Pigerolles	36	12,459
Gioux	24	10,858
La Nouaille	20	11,156
La Villedieu	11	3,157
La Villetelle	27	9,754
Moutier-Rozeille	45	17,281
Néoux	32	11,021
St Alpinien	24	9,624
St Amand	37	16,043
St Avit	17	7,383
St Frion	11	6,57
St Maixant	20	10,976
St Marc à Frongier	16	8,456
St Marc à Loubaud	18	6,023
St Pardoux Le Neuf	28	10,897
St Quentin La Chabanne	42	19,722
St Sulpice Les Champs	20	8,71
St Yrieix La Montagne	30	14,082
St Feyre La Montagne	12	6,876
Vallière	79	29,91
Total	1130	476

Soit 40,36 kg par habitant contre 35kg en 2021

Collecte des encombrants

17 collectes d'encombrants ont été opérées par l'association Court-Circuit en 2022 dans le cadre d'un marché de prestations spécifiques. La prestation annuelle a fait l'objet des indicateurs suivants :

Commune	Kilométrage	Temps Travaillé (en h)	Nb de tas collectés	Coût Temps + km
Saint-Quentin-la-Chabanne	73	20,75	16	606,35 €
Saint-Alpinien	60	23	21	647,00 €
Saint-Sulpice-les-Champs (Bourg)	67	22,25	27	636,65 €
Saint-Sulpice-les-Champs (Village)	160	47	38	1 367,00 €
Gioux	99	24	10	719,00 €
Croze	63	18,5	9	538,10 €
Saint-Yrieix-La-Montagne	109	16	25	530,80 €
Saint-Maixant	63	16,25	8	481,85 €
Vallière (Bourg)	92	50,5	56	1 372,30 €
Vallière (Nord-Ouest)	138	37,75	31	1 109,35 €
Vallière (Est)	49	16	30	458,80 €
Felletin	56	17	12	492,20 €
Aubusson	96,58	33,5	33	953,40 €
Néoux	71,5	13	15	410,80 €
Blessac	118	42,5	46	1 204,10 €
Saint-Amand	60	21,5	9	609,50 €
Saint-Avit-de-Tardes	23,3	3,5	1	115,50 €
Total	1315	423	387	12 252,70 €

Celle-ci est facturée au kilomètre + temps passé pour un montant total de **12 252,70 €**. L'association ne dispose pas de pesée ne permettant pas de connaître les tonnages collectés. Au-delà, les autres apports de déchets sont ceux des particuliers et des entreprises, collectés au sein des deux déchetteries (*cf paragraphe 5.4*).

5.2 Transports des déchets

La partie transport des déchets (Ordures Ménagères Résiduelles + Recyclables Secs) fait l'objet d'une prestation spécifique (lot n°3 du marché) au départ du quai de transfert installé sur le site de la déchetterie du Thym à Moutier-Rozeille.

Le prestataire est Corrèze Fertil', il assure les prestations suivantes :

- Rotation vers les centres de traitement des OMR et des RS
- Location de bennes et fonds mouvants pour le transport

Le chargement des bennes au quai de transfert est effectué par l'agent de la déchetterie en dehors des heures d'ouverture au public. Le tableau suivant récapitule les prestations de Corrèze Fertil' en charge du lot 3 du marché en 2022 :

	OMR		RS		Facturation Transport	Facturation Location Bennes
	Rotations	Tonnage	Rotations	Tonnage		
Janvier	12	227,82	3	38,38	9 348,11 €	2 341,56 €
Février	12	202,7	3	33,56	8 502,89 €	2 341,56 €
Mars	15	251,76	3	29,96	12 379,45 €	2 468,40 €
Avril	13	221,26	4	44,74	9 611,95 €	2 341,56 €
Mai	14	243,44	3	30,48	9 745,16 €	2 341,56 €
Juin	13	236,18	3	32,22	10 410,92 €	2 341,56 €
Juillet	14	245,76	4	43,02	10 309,34 €	2 341,56 €
Août	16	286,36	4	43,34	11 619,54 €	2 341,56 €
Septembre	14	261,46	5	52,44	11 067,73 €	2 341,56 €
Octobre	12	212,16	4	44,88	9 179,94 €	2 341,56 €
Novembre	14	252,06	4	50,02	10 576,69 €	2 341,56 €
Décembre	13	214,98	4	48,96	10 099,76 €	2 341,56 €
Total 2022	162	2855,94	44	492	122 851,48 €	28 225,56 €

5.3 Traitement des déchets collectés

Par l'établissement de conventions avec Limoges Métropoles, la Communauté de communes a pu bénéficier en 2022 des installations de traitement des OMR à la Centrale Energie Déchets de Limoges et du centre de recyclage de Beaune les Mines pour les déchets recyclables.

Les flux de verre, des encombrants et des textiles sont traités dans le cadre des prestations spécifiques et du conventionnement établis avec les partenaires.

Enfin, les flux issus des déchetteries font l'objet d'une organisation spécifique (*cf. 5.4 déchetteries*).

5.4 Les déchetteries

Les accès aux deux déchetteries du Thym (Moutier-Rozeille) et des Alluchats (Faux-la-Montagne) sont gratuits pour les particuliers habitants sur le territoire.

Depuis 2015, il est également gratuit pour les entreprises dans les limites de capacité de l'installation. Aucun dispositif de pesée ne permet de quantifier les volumes déposés. La redevance spéciale n'a toutefois pas été mise en place, cette prestation et celle de la collecte des cartons des professionnels sont donc assurées sans ressource financière complémentaire spécifique.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- | | |
|--|------------------------------------|
| ▪ Déblais et gravats | ▪ DTQD |
| ▪ Bois | ▪ Batterie |
| ▪ Encombrants | ▪ Huiles minérales et alimentaires |
| ▪ DMS | ▪ Huiles usagées |
| ▪ Verre | ▪ Piles et accumulateurs |
| ▪ Emballages ménagers, papiers et journaux | ▪ Cartouche d'encre |
| ▪ Ferrailles | ▪ DASRI |
| ▪ Cartons | ▪ Ampoules tubes et néons |
| ▪ Filtres à huile et filtres gazoils | ▪ DEEE |
| ▪ Aérosols | ▪ Pneus VL |
| ▪ Bidons phytosanitaires | ▪ Déchets verts |
| ▪ Acides | ▪ Déchets agricoles |
| | ▪ Mobilier usagé |

Chaque nature de déchet fait l'objet d'une reprise et d'un traitement spécifique. Pour cela, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a établi un ensemble de contrats et partenariats.

Les filières de reprises sont, en 2022, les suivantes :

Flux	Filière de reprise	Prestataire Traitement/Transport
Encombrants	Centre d'enfouissement ALVEOL (87)	SUEZ
Pneus VL	PROCAR RECYGOM (63)	SUEZ
DMS	APPROVAL/ORTEC Environnement (87)	SUEZ
Déchets Verts	Centre de Compostage de Bessines sur Gartempe (87)	SUEZ
Gravats	Fayolles et Fils - Carrière du Thym	SUEZ
Ferrailles	SIRMET 87	SUEZ
Cartons	SMURFFT KAPPA	SUEZ
Bois	EGGER-ROL (40)	SUEZ
Mobilier usagé	ECOMAIISON-Filière REP	SUEZ
DEEE	ECOLOGIC- Filière REP	La Boîte à Papier (87)
Déchets Agricoles	ADIVALOR	ADIVALOR
Huiles minérales	PICOTY	PICOTY (23)
Huiles alimentaires	QUATRA	QUATRA
Ampoules, Tubes et Néons	Ecosystem-Filière REP	Ecosystem
Cartouches d'encre	LVL-Filière REP	LVL

Bilans quantitatifs 2022

Au regard des difficultés de suivi rencontrées, le service n'est pas en mesure de fournir des données quantitatives solides de l'ensemble des tonnages 2021 ne permettant pas l'opportunité de disposer de l'évolutions de tous les flux collectés.

Flux	Tonnages	Performance en kg/hab	Ref 2021
Encombrants	1149,74	97,48	1155,1
Gravats	2748,95	233,08	1735,7
Déchets verts	832,08	70,55	989,8
Pneus	57,06	4,83	59,1
Bois	371,55	31,5	301,1
Métaux	240	20,34	281,7
Cartons	134,96	11,44	130,4
DEEE	105,062	8,9	
DMS	24,6	2,09	9
Piles et batteries	3,867	0,32	
Huiles minérales	10,2	0,86	
Huiles végétales	1,09	0,09	
Flux Ecomaison	316,84	26,86	
Déchets agricoles	21,3	1,81	
Tubes et Néons	0,798	0,06	
Ampoules	0,372	0,03	
Cartouches d'encres	0,228	0,02	
Total	6018,7	510,26	

Au-delà d'une performance globale à nécessairement améliorer, un focus spécifique devra être opéré sur les plus gros volumes collectés : encombrants, gravats et déchets verts. Quelques orientations sont d'ores et déjà pressenties :

- la mise en place d'une facilité de tri en haut de quai et un meilleur accompagnement des usagers (encombrants)
- la gestion de flux de déchets des professionnels (réduction des flux de gravats)
- la gestion de proximité pour les déchets verts pour limiter les apports et les valoriser

5.5 Parc de véhicules pour les collectes

Pour assurer ses missions en régie, la communauté de communes dispose d'un parc véhicules essentiel mais vétuste. Celui-ci fait l'objet d'une maintenance importante qui constitue une problématique majeure tant technique que financière.

Sont entièrement dédiés au service : *4 camions Benne à Ordures Ménagères (BOM) et deux utilitaires.*

Le suivi du parc véhicules du service déchets fait état des éléments suivant pour l'année 2022 :

Compte-tenu d'un montant de dépenses établie à hauteur de **75 354.43 €** pour l'année 2021, le total des dépenses pour l'année 2022 s'avère relativement contenu.

Type de véhicule	Marque	Immatriculation	Consommation carburant en litre	Assurances	Frais de maintenance et d'entretien	Remboursement assurances	Total
BOM	RENAULT	DG-546-HQ	4828,11	617,99 €	1 925,47 €	X	2 543,46 €
Utilitaire	PEUGEOT	DC-916-QC	2360,33	655,25 €	2 573,98 €	X	3 229,23 €
Fourgon	IVECO	AZ-791-EH	1855,36	420,62 €	3 905,85 €	228,74 €	4 097,73 €
BOM	DAF	AB-060-NG	9208,67	485,89 €	5 204,99 €	X	5 690,88 €
BOM	SCANIA	CW-579-VE	10143,36	393,93 €	23 824,98 €	X	24 218,91 €
BOM	SCANIA	DR-098-EH	13386,76	393,93 €	11 723,84 €	X	12 117,77 €
BOM	RENAULT	DT-630-KM	2149,13	623,05 €		X	623,05 €
Chargeur	MANITOU	SANS	3680,08	168,87 €	1 442,42 €	X	1 611,29 €
Total							54 132,32 €

6. Éléments financiers 2022 du service

6.1 Recettes et dépenses de fonctionnement

La comptabilité analytique permet d'identifier les principaux postes de dépenses et de recettes attachés aux services pour l'année 2022.

→ Les dépenses

D'une part, peuvent être distinguées les dépenses courantes de fonctionnement :

Comptes - Dépenses de Fonctionnement	Détails des dépenses	Montants TTC
60611-Eau et assainissement	Factures d'eau pour le site des Alluchats et ateliers des services techniques	105,81 €
60612-Energie et électricité	Factures d'électricité pour les déchetteries et ateliers des services techniques	6 253,40 €
60622-Carburant	Livraisons carburants	54 115,57 €
60631-Fournitures d'entretien	Produits d'entretiens des sites et véhicules	1 593,18 €
60632-Fournitures de petit équipement	Equipements divers pour le fonctionnement des locaux, véhicules, matériels...	9 644,11 €
60636-Vêtements de travail	Equipements de Protection individuelle des agents	4 326,11 €
6064-Fournitures administratives	Cartouches d'encre	98,97 €
6068-Autres matières et fournitures	Sacs jaune	22 950,00 €
611-Contrats de prestations de services	Lots des marchés de transport/traitement et autres contrats d'enlèvements	1 117 627,16 €
6132-Locations immobilières	Location Site du Thym	27 500,36 €
615221-Entretien et réparation bâtiments publics	Entretien ateliers services techniques	178,80 €
61551-Matériel roulant	Entretien en réparation du parc de véhicules	52 907,64 €
6156-Maintenance	Vérification réglementaires des installations	21 709,47 €
6168-Autres primes d'assurance	Assurances véhicules	4 267,11 €
617-Etudes et recherches	Analyses eaux résiduaires pour le suivi des décharges post exploitation	302,81 €
6184-Versements à des organismes de formation	Formations agents	1 026,00 €
6251-Voyages et déplacements	Frais de déplacement	3 210,05 €
6262-Frais de télécommunications	Frais de téléphonie	7 320,35 €
615228-Entretien et réparations sur autres	Remplacement câble électrique	4 096,80 €
6231-Annonces et insertions	Publications marchés publics	2 907,00 €
6236-Catalogues, imprimés et publications	Mémo-tri	8 640,18 €
60633-Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	Dalle pour containers et béton quai de transfert du Thym	1 923,95 €
61351-Locations matériel roulant	Location BOM	4 545,00 €
61358-Autres locations mobilières	Location bennes, chariot élévateur et bungalow du site du Thym	77 952,91 €
Total des dépenses		1 435 202,74 €

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont donc :

- Les contrats de prestations pour le transport et le traitement des déchets **(1 117 627,16 €)**
- La location des bennes, du chariot élévateur et du bungalow du site du Thym **(77 952,91 €)**
- La fourniture de carburant pour les véhicules dédiés à la collecte **(54 115,57 €)**
- L'entretien du parc de véhicules **(52 907,64 €)**

D'autres part, les dépenses de personnels peuvent être identifiées comme suit :

Dépenses liées aux ressources humaines	Montants 2022
Personnel titulaire	325 729,23 €
Personnel non titulaire	57 704,78 €
Cotisations	196 144,67 €
Médecine du travail	1 061 €
Autres charges sociales	25 312,95 €
Total	605 952,63 €

Enfin, une partie des charges liées au service et à l'exercice de la compétence est aussi supportée par les services transversaux de la collectivité. Il s'agit des frais de structure : *direction générale, secrétariat, comptabilité, gestion des ressources humaines, etc.*

Ces dépenses « supports », bien qu'essentielles à la vie du service ne font pas aujourd'hui l'objet d'une identification particulière liée aux activités du service. Cette donnée pourra être identifiée à l'avenir car elle permettrait de formuler un coût réel de fonctionnement du service

➔ **Les recettes :**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La collectivité a choisi la taxe enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

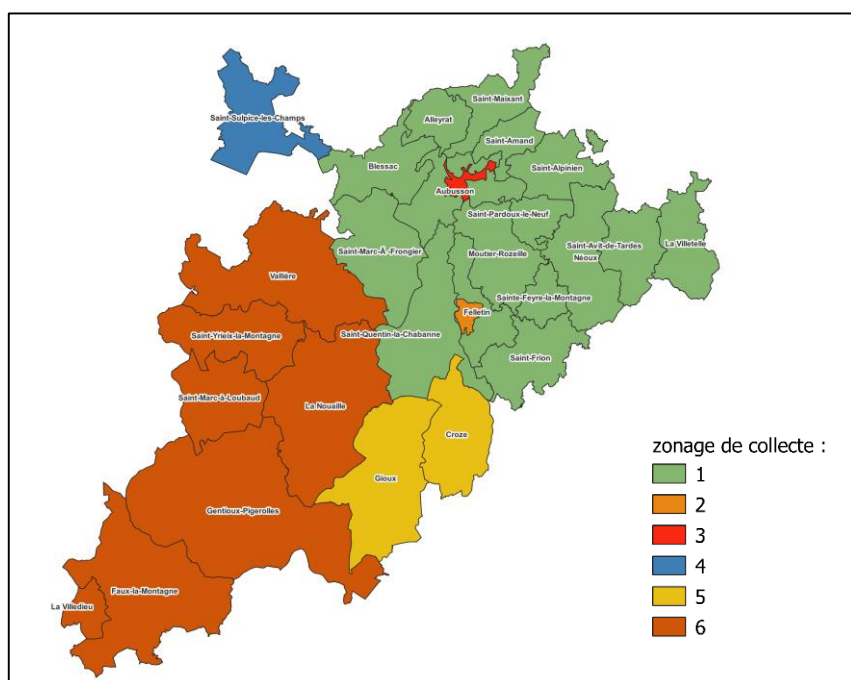
Pour l'établissement de la taxe sur le territoire de la Communauté de communes, six zones ont été créées. Les articles 1636B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts autorisent des taux différents en fonction des zones de perception définies.

Trois critères suivants ont été pris en compte pour la définition des zones en vue de proportionner la taxe :

- **Importance du service rendu (volumes à collecter)**
- **Nature du territoire collecté (rural ou urbain)**
- **Fréquence de collecte**

Suite à l'évolution progressive du service, une mise à jour des zonages et de critères est envisagée.

Rappel du zonage :



Zone 1 : Périmètre des communes d'Alleyrat, Bessac, Moutier-Rozeille, Néoux, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Sainte Feyre-la Montagne, Saint-Frion, Saint-Maixant, Saint-Marc à Frongier, Saint-Pardoux le Neuf, Saint-Quentin la Chabanne, Vallière, La Villetelle, écarts d'Aubusson (*La Villatte, Frongier, Le Marchedieu, La Seiglière, La Lune, Route de Charasse, Randonnat, La Grave, La Chassagne, Les Granges, Les Buiges, Les Crouzettes, La Cube, Le Pré Cantrez, Zone Industrielle*), écarts de Felletin (*Le Liaport, La Faye, Lavaud, Les Combes, Le Bost, La salle, Le Cros, La Sagne, La Croix Blanche, Raze, La Barge, Le Cros Burlaud, Arfeuille, Les Granges*).

Zone 2 : Périmètre de Felletin hors écarts cité en zone 1

Zone 3 : Périmètre d'Aubusson hors écarts cité en zone 1

Zone 4 : Périmètre de la commune de Saint-Sulpice les Champs

Zone 5 : Périmètre des communes de Gioux et Croze

Zone 6 : Périmètre des communes de Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, La Villedieu, Saint -Marc à Loubaud, Saint-Yrieix la Montagne, La Nouaille

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la seule recette permettant le financement du service. Pour l'année 2022, cette recette s'élève à hauteur de **1 883 289 €** soit environ 159,70 € par habitant.

La redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets spécifiques des entreprises (cartons de professionnels et déchets collectés en déchetteries) n'a pas été instituée, la TEOM finance donc également cette partie du service dédié aux professionnels.

Les autres recettes liées au service

Typologie des recettes	Montants 2022
Recettes Flux collecte sélective	70 469,46 €
Recettes Verre	16 185,85 €
Recettes Flux Déchetterie	57 662 €
Soutien CITEO Barème F	139 872,18 €
Participation de Haute-Corrèze-Communauté pour l'utilisation de la déchetterie des Alluchats par les habitants de Peyrelevade	15 915,62 €
Total	300 105,11 €

Ainsi, le bilan dépenses / recettes de fonctionnement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	1 435 202,74 €	TEOM	1 883 289,00 €
Ressources humaines	605 952,63 €	Reprises matériaux et soutiens	284 189,49 €
Autres frais dont amortissements	13 496,20 €	Utilisation de la déchetterie des Alluchats	15 915,62 €
Total	2 054 651,57 €	Total	2 183 394,11 €

Si l'analyse 2022 laisse apparaître une petite marge de manœuvre positive (**128 742,54 €**) celle-ci doit inclure les frais de structures généraux peu aisés à identifier. Le travail d'analyse réalisé dans le cadre de la réalisation de la matrice des coûts 2022 tient compte d'un montant de **73 000 €** de charges de structures.

Cette marge n'est pas de nature à pouvoir dégager les moyens de faire face aux futures augmentations importantes des coûts de transport et traitement ni les futurs investissements à venir pour renouveler notamment les équipements et le parc de matériels roulants. La recherche d'optimisation et de réduction des coûts, passant notamment par la réduction des volumes de déchets traités apparaît donc comme une priorité essentielle.

6.2 Les dépenses et recettes d'investissement 2022 :

Les dépenses d'investissement ont été limitées en 2022 à :

- L'acquisition d'un camion BOM d'occasion pour un montant de 94 200 €
- L'acquisition de conteneurs (120 unités neuves) pour un montant de 18 660 €
- Des opérations comptables pour un montant de 6678,95 €

Les recettes d'investissement 2022 sont les suivantes :

- Le FCTVA pour un montant de 766,53 €
- Des subventions DETR pour l'acquisition des bacs de collecte pour un montant de 5 442,50 €
- Enfin des opérations comptables pour un montant de 13 496,20 €, dont amortissements

6.3 Matrice des coûts

Méthode formalisée et obligatoire d'analyse des coûts de la compétence, la matrice des coûts permet d'affiner la connaissance et l'analyse des dépenses de fonctionnement interne à la collectivité, et permet également de se positionner vis-à-vis de l'ensemble des entités gestionnaires et compétentes. A la rédaction du présent rapport, la matrice des coûts 2022 a été produite et elle est en cours de validation.

7. Suivi post exploitation des anciennes décharges d'ordures ménagères

A l'occasion de la création de la communauté de communes, les dispositions relatives au suivi des anciennes décharges d'Aubusson et de Felletin ont été aussi transférées à l'EPCI.

Il s'agit d'assurer un suivi, prévu par arrêté préfectoral, des trois anciens sites d'enfouissement des communes de Felletin, d'Aubusson et de Faux-la-Montagne. Les prescriptions sont notamment : le maintien d'un bon état de la couverture végétale, des fossés de collecte des eaux pluviales, des puits de dégazage passifs et des équipements de clôture des sites ; la limitation de la pousse de végétaux ligneux dont les racines sont susceptibles de détériorer la couverture ; les érosions ; le suivi de la qualité des eaux souterraines et des lixiviats.

Un travail de mise à jour des arrêtés de post exploitation, de l'état des sites au regard des prescriptions et des procédures réalisées du suivi est en cours en partenariat avec la DREAL sur les trois sites concernés.

8. Perspectives 2023

Trois grands axes d'évolution du Service Public de Gestion des Déchets permettent d'envisager l'année 2023 :

D'une part, le renouvellement des marchés de prestations avec la réécriture des cahiers de charges, l'extension des consignes de tri et la réorganisation des missions du service, offrent l'opportunité de développer un meilleur pilotage des processus ; et la recherche et la poursuite de l'optimisation des performances, confirmée par des données 2023. La présence d'un chargé de prévention, recruté en fin d'année 2022 et mobilisé pour assurer notamment un suivi technique est une plus-value importante pour le service. En outre, elle permet aussi de développer un rapprochement avec les mairies et les membres de la commission pour une recherche continue d'améliorations techniques. Cette évolution sera largement poursuivie au cours de l'année 2023.

D'autre part, la mise en place d'une politique de sensibilisation et de prévention, soutenue notamment par la Région Nouvelle Aquitaine et des investissements stratégiques, vise à l'amélioration des performances et à répondre à des nouveaux objectifs réglementaires. Le développement des partenariats, notamment avec l'association Court-Circuit, permettra un plus large déploiement des forces actives à mobiliser localement.

Enfin, la perspective du transfert de la compétence traitement à Evolis 23 au 01/01/2024 et de la conduite d'une étude d'optimisation des services offrent des perspectives d'évolutions majeures à moyens termes. Outre la recherche d'une sécurisation du service et de maîtrise des coûts, notamment pour le traitement des principaux flux de déchets, il s'agit aussi de construire une réflexion d'avenir plus globale. En effet, le service de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, bien qu'il assure ses missions, reste particulièrement fragile en de nombreux aspects : moyens humains, matériels et d'équipements. Des projets de moyens termes devront nécessairement émerger : problématique des déchetteries, gestion de la flotte des BOM, tarification incitative, etc.